

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT DE
L'ISERE
ARRONDISSEMENT
DE LA TOUR DU PIN

COMMUNE DE
MAUBEC
38300

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE
DE MAUBEC**

Séance du 3 Mars 2026

Effectif en exercice	19
Présents	16
Votants	17

L'an deux mille vingt-six, le trois mars, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Maubec légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Olivier TISSERAND,

Présents :

Mesdames Fabienne SOLER, Delphine ROBY-PASCAL, Angèle SIERRA-NETZER, Annie LLOPIS, Caroline PILAN-THEVENIN, Céline BUCLON, Renée VERBO, Annick ARNOLD

Messieurs Olivier TISSERAND, Luc GUSTA, Gérald BONNARD, Alain THORIN, Christian BUCLON, Stéphane RAJON, Gilles GASPAROTTO, Jessy VAUCHEL, Guillaume ROLAND.

Pouvoirs :

Monsieur André REVOL donne pouvoir à Madame Renée VERBO.

Excusés :

Monsieur Robert AIMONETTI

Secrétaire de séance :

Madame Annie LLOPIS

Ne prenant pas part au vote, ayant quitté la séance le maire :

Monsieur Olivier TISSERAND

Date de convocation :
20/02/2026

Vote :

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

**20260303 – 01 BUDGET COMMUNAL – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER
UNIQUE 2025**

Rapporteur : Madame Fabienne Soler

Madame Fabienne SOLER rappelle que le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public qui vient se substituer au compte administratif (CA) anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion (CG) jusqu'ici établi par le comptable public.

Le Compte Financier Unique vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion.

Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales.

La commission Finances dans ses différentes séances de travail et notamment celle du 22 Janvier 2026 a étudié et commenté la présentation des comptes de fonctionnement et d'investissement 2025. Aucune observation particulière n'a été formulée ni sur les comptes ni sur les résultats.

Madame Soler présente les résultats du Compte Financier Unique 2025 du budget communal avec le tableau de synthèse suivant :

COMMUNE DE MAUBEC - Budget communal - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 829 576,89	1 276 292,89	4 105 869,58
	Recettes réalisées (1)	B	1 747 536,80	1 322 169,36	3 069 706,16
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 934 464,51	1 276 292,89	3 210 757,40
	Dépenses réalisées (1)	E	1 821 284,83	974 911,45	2 796 196,28
	Restes à réaliser	F	13 314,00	0,00	13 314,00
Différences entre les titres et les mandats					
	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-73 748,03	347 257,91	273 509,88
Résultats antérieurs reportés					
	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-194 362,18	0,00	-194 362,18
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)					
	Excédent /déficit	G + H	-268 110,21	347 257,91	79 147,70
Différence entre les restes à réaliser					
	Restes à réaliser (+/-)	I = C – F	-13 314,00	0,00	-13 314,00
Résultat cumulé					
	Excédent/déficit	G + H + I	-281 424,21	347 257,91	65 833,70

(1) les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernant les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le Compte Financier Unique 2025 fait apparaître :

- Un résultat cumulé excédentaire de **65 833.70€**
- Pour le fonctionnement :
 - Un excédent de résultat de clôture de la section de fonctionnement pour un montant total de **347 257.91 €** (Recettes 1 322 169.36€ – Dépenses 974 911.45 €).
 - Un excédent cumulé de fonctionnement de **347 257.91€**, n'ayant pas eu de report d'excédent en fonctionnement sur le budget 2025
- Pour l'investissement :
 - Un déficit du résultat de clôture de la section d'investissement pour un montant total de **73 748.03€** (Recettes 1 747 536.80€ – Dépenses 1 821 284.83€)
 - Un résultat cumulé d'investissement déficitaire de **268 110.21 €** avec report déficitaire 2024 de **194 362.18 €**
 - Des **Restes à Réaliser (RAR)** en dépenses d'investissement pour un montant de **13314€** correspondant à des dépenses engagées en 2025 et dont les factures sont à régler en 2026.

Selon la règle, le Maire quitte la séance et charge Madame SOLER, 1ère Adjointe aux Finances, de commenter et de soumettre au vote le Compte Financier Unique 2025,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** Compte Financier Unique 2025 du budget communal,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE

➤ **D'APPROUVER** Compte Financier Unique 2025 du budget communal,

La commune informe que cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, et ont signé avec Nous, les conseillers présents,

Le secrétaire
Annie LLOPIS



Le Maire,
Olivier TISSERAND

